



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le **11 MARS 2024**

24-D-144
Service environnement (SE)
Unité rivières, eaux pluviales et zones humides (REPZH)
Affaire suivie par : Antoine BRETON
Tél. : 07 87 31 78 82
Mél. : antoine.breton@yvelines.gouv.fr

CITAME POLYLOGIS
127 rue Gambetta
92150 SURESNES Cedex

Réf : SE_REPZH_20240104_Courrier_AP_Avre

À l'attention de Madame Wyna SALYERES

LRAR : **201672207285**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la requalification de la résidence de l'Avre sur la commune des Clayes-sous-Bois (78).

Numéro AIOT : 0100027409

Référence DIOTA : DIOTA-230728-194238-148-037

PJ : arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques

Madame,

Mes services ont instruit votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, relatif au projet de requalification de la résidence de l'Avre sur la commune des Clayes-sous-Bois, déposé en date du 28 juillet 2023, complété en date du 22 décembre 2023 et enregistré sous le numéro DIOTA-230728-194238-148-037.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au dossier loi sur l'eau déposé. Il est nécessaire d'imposer des prescriptions particulières à l'opération projetée, afin de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service environnement


Emeline Pleyber-Le Gall